

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 avril 2013

L'an deux mille treize, le cinq du mois d'avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Jacques LAVIELLE, Premier Adjoint au Maire de URT.

Etaient présents : Mr LAVIELLE, Mr DOLHATS, Mr DESRAUX, Mr DIRIBARNE, Mr DIONÉ, Mme DIZY, Mr GERVAIS, Mr LACOSTE, Mr MERLIN, Mme MICHEL, Mr RELLIER, et Mme RODRIGUEZ.

Etaient excusés : Mr LATAILLADE, Mme MARTIAL, Mr DEKIMPE, Mlle COLET et Mme TREPS qui ont donné respectivement procuration à Mr LAVIELLE, Mr DIONÉ, Mr DIRIBARNE, Mme RODRIGUEZ et Mme DIZY.

Etait absente : Mme BAYLE et Mr QUÉRÉ

Secrétaire de séance : Mr DESRAUX

Nombre de conseillers - en exercice: 19
- présents : 12

1 – Vote du Compte Administratif 2012

- Commune

Sur proposition du Premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2012 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	1 383 500,00
	Réalisé :	939 577,39
	Reste à réaliser :	398 900,00
Recettes	Prévus :	1 383 500,00
	Réalisé :	790 891,69
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 894 275,00
	Réalisé :	1 317 856,21
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	1 894 275,00
	Réalisé :	1 933 639,13
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-148 685,70
Fonctionnement :	615 782,92
Résultat global :	467 097,22

- Lotissement Le Broy

Sur proposition de Mr Le Premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, vote le Compte Administratif de l'exercice 2012 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1,00
	Réalisé :	0,08
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	1,00
	Réalisé :	0,08
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	0,00

- Lotissement Le coteau

Sur proposition du Premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2012 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	235 600,00
	Réalisé :	5 832,04
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	235 600,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	245 600,00
	Réalisé :	5 832,04
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	245 600,00
	Réalisé :	11 664,08
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-5 832,04
Fonctionnement :	5 832,04
Résultat global :	0,00

- Commune, lotissement Le Broy, lotissement Le Coteau

Le Premier Adjoint au Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Premier Adjoint au Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de l'Adjoint au Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2012, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3 – Budget Primitif 2013

- Commune

Sur proposition du Premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2013 :

Investissement

Dépenses : **1 014 371,00**

Recettes : **1 413 271,00**

Fonctionnement

Dépenses : **1 678 780,00**

Recettes : **1 678 780,00**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 413 271,00 (dont 398 900,00 de RAR)

Recettes : 1 413 271,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 678 780,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 678 780,00 (dont 0,00 de RAR)

- Lotissement Le Coteau

Sur proposition du Premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2013 :

Investissement

Dépenses : **231 433,00**

Recettes : **231 433,00**

Fonctionnement

Dépenses : **231 433,00**

Recettes : **231 433,00**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 231 433,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 231 433,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 231 433,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 231 433,00 (dont 0,00 de RAR)

- Lotissement Ermitage

Sur proposition de Mr le Premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2013 :

Investissement

Dépenses : **74 000,00**

Recettes : **74 000,00**

Fonctionnement

Dépenses : **74 000,00**

Recettes : **74 000,00**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 74 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 74 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 74 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 74 000,00 (dont 0,00 de RAR)

-

4 - Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2013

Mr le Maire,

expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi de finances pour 2012,
- les taux appliqués en 2011, et le produit attendu cette année,
- la réforme de la fiscalité directe locale,
- la mise en place de la Contribution Economique Territoriale Unique.

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **686 351€**,

fixe les taux d'imposition pour l'année 2013 comme suit :

taxes	taux de référence année 2012	taux votés en 2013	bases 2013	produits 2012
T.H.	20,94%	20,94%	2106000,00	440996
F.B.	13,17%	13,17%	1714000,00	225734
F.N.B.	42,47%	42,47%	46200,00	19621
CFE	21,76%			0
Total				686351

5 - Etablissement d'un budget annexe pour le lotissement l'Ermitage

Le Maire,
rappelle à l'assemblée le projet de lotissement au lieu-dit L'Ermitage. Pour la réalisation des travaux de viabilité, cette opération nécessite la mise en place d'un budget annexe comme le prévoit l'instruction budgétaire et comptable M14.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents,

décide :

- d'établir un budget annexe pour le lotissement L'Ermitage ;
- opte pour l'assujettissement à la TVA de ce service ;
- autorise Mr le maire à signer tout acte relatif à cette affaire.